

Audit de la protection des infrastructures critiques – Gouvernance et gestion des risques intégrale

Office fédéral de la protection de la population

L'essentiel en bref

La protection des infrastructures critiques (PIC) vise à garantir la disponibilité des principaux biens et prestations. Les mesures préventives doivent permettre d'éviter autant que possible une panne ou de recourir à des mesures de précaution et spécifiques à l'événement dans le but de réduire l'impact ou d'accélérer le retour au fonctionnement normal. La stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques 2018–2022 (stratégie PIC) a formulé différentes mesures à cet effet. La PIC est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques (IC).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné l'efficacité du système global PIC et de sa gouvernance, en mettant l'accent sur la stratégie PIC actuelle.

La stratégie a été élaborée par le secrétariat PIC. En raison des conditions-cadres, celui-ci ne joue toutefois qu'un rôle de soutien dans la mise en œuvre de la stratégie. Il n'est donc pas garanti que la vision poursuivie par la stratégie puisse être réalisée et que les IC fonctionnent en cas d'événement.

Le partage des responsabilités complique la mise en œuvre

La stratégie PIC détermine des (sous-)secteurs des IC et les organes fédéraux responsables de chaque sous-secteur sont définis. En règle générale, il s'agit d'une liste non exhaustive. Aucune autorité responsable n'est désignée, ni clairement définie dans les différents domaines politiques. Il manque ainsi une responsabilité supérieure.

Outre l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'approvisionnement économique du pays (AEP) compte parmi les acteurs majeurs. Les deux unités organisationnelles se voient attribuer un rôle de coordination dans ce domaine thématique.

En ce qui concerne la prévention et la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, telles que les pandémies et les pénuries d'électricité, il manque une gestion intégrée des risques entre la Confédération et les cantons, de même qu'une vue d'ensemble des mesures nécessaires. Le CDF a formulé une recommandation à ce sujet.

L'évaluation de l'impact des mesures PIC est difficile

Le secrétariat PIC surveille la mise en œuvre des mesures définies par la stratégie PIC et les rapports de résilience. Le controlling se concentre sur les notifications de mise en œuvre (par ex. « Le concept a été élaboré »). Cependant, du point de vue du CDF, il doit mettre l'accent sur l'évaluation des effets. Cet aspect devrait être intégré dès la définition des mesures afin permettre leur mesurabilité.

La mesure 12 de la stratégie PIC prévoit que les exploitants d'IC sélectionnés seront raccordés au réseau radio de sécurité Polycom. Polycom doit garantir la communication d'urgence entre les organes fédéraux et les exploitants d'IC. Le CDF estime qu'il est important que la communication d'urgence avec les exploitants d'IC soit établie de manière permanente. Il a formulé une recommandation dans ce sens.

La Suisse dépend des exploitants d'infrastructures critiques

La stratégie ne désigne pas explicitement les exploitants d'IC et n'indique pas suffisamment leurs droits et obligations. Les précisions juridiques concernant la responsabilité sont en partie documentées dans des lois spécialisées.

Il est indispensable de désigner précisément les IC en guise de base pour la planification préventive, au niveau tant fédéral que cantonal. Le CDF recommande à l'OFPP de définir les entreprises essentielles au bon fonctionnement de l'économie ou aux besoins fondamentaux de la population, de les catégoriser en fonction de leur importance et d'identifier leurs secteurs et processus critiques.

La PIC est importante, mais le fédéralisme présente des faiblesses au niveau de la mise en œuvre

La pandémie de COVID a montré que les plans d'urgence existants n'étaient pas suffisamment mis en œuvre et contrôlés. Il est d'autant plus important d'ancrer de manière contraignante le principe décrit dans la stratégie pour atteindre un niveau de sécurité et de fonctionnement adéquat et proportionné. Cette question de principe devrait être abordée par le Conseil fédéral afin d'améliorer l'efficacité de la nouvelle stratégie PIC.

Le domaine de la PIC se caractérise par sa structure fédérale, la complexité des (sous-)secteurs considérés et le cadre juridique qui s'est développé au fil du temps. Une clarification des responsabilités, un ancrage au niveau du Conseil fédéral et une conception plus contraignante des bases légales permettraient de renforcer considérablement l'efficacité du système PIC global. Sans mesures adéquates, le secrétariat PIC reste en position de demandeur auprès des autorités fédérales, des cantons et des exploitants d'IC. Le CDF a formulé des recommandations à ce sujet.

Texte original en allemand